

Extrait de procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 7 novembre 2024

Présidence : Mme Ahimara Buffat

LE CONSEIL COMMUNAL

- vu le préavis municipal n° 68 relatif à une demande de crédit d'investissement pour le dispositif pilote d'un Revenu de Transition Écologique (RTE) pour le renforcement de l'économie locale;
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide

- I. d'accepter le préavis municipal n° 68 relatif à une demande de crédit d'investissement pour le dispositif pilote d'un Revenu de Transition Écologique (RTE) pour le renforcement de l'économie locale;
- II. d'accorder le crédit de CHF 240'000.- et d'autoriser la Municipalité à lancer le dispositif pilote d'un Revenu de Transition Écologique (RTE) visant le renforcement de l'économie locale;
- III. d'octroyer à la Municipalité la compétence de rédiger une directive municipale qui définisse les modalités relatives à l'attribution et au fonctionnement d'un RTE à Gland;
- IV. d'autoriser la Municipalité à amortir le montant investi par le prélèvement du montant correspondant au coût effectif dans le fonds de réserve « Développement durable » (compte 2900.07) via le compte 76102.3300.00 « Amortissements planifiés des immobilisations corporelles PA » de la section 76102 « Protection de l'air et du climat – Développement durable »;

et prend acte :

- I. de l'amortissement du montant net de CHF 240'000.- sur une période de 10 ans, dès le 1^{er} janvier de l'année suivant la fin du dispositif RTE.

Conformément aux articles 162 et ss LEDP :

La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du Conseil communal.


Pour le Bureau du Conseil communal :

La présidente :


Ahimara Buffat



La secrétaire :


Karine Teixeira Ferreira